

Vœu du Conseil municipal du 14^e arrondissement de Paris relatif au suivi des travaux de réhabilitation des logements sociaux de la Porte de Vanves

Considérant l'état d'insalubrité de nombreux logements des bailleurs de la Ville de Paris, caractérisé notamment par une absence d'isolation thermique et phonique, la présence d'humidité, de moisissures, de fissures dans les murs, ainsi que par la présence de cafards et de rats ;

Considérant la réalisation de travaux de réhabilitation des logements situés à la Porte de Vanves par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), dans des conditions indignes et inadaptées pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées (suppression des volets, fenêtres et balcons inaccessibles, ascenseurs inutilisables, bruit nocturne) ;

Considérant que la Ville de Paris dispose de compétences en matière de politique du logement, de garantie d'un logement digne et de contrôle des bailleurs sociaux ;

Sur proposition de Julie Kamionka, le groupe LFI-Nouveau Paris Populaire 14^e, émet le vœu que la mairie du 14^e arrondissement :

S'engage à garantir à l'ensemble des locataires des bailleurs sociaux de la Ville de Paris un logement digne, conforme aux normes de salubrité, de sécurité et d'accessibilité ;

S'engage à mettre en place les moyens de contrôle des obligations des bailleurs sociaux et de suivi des chantiers de réhabilitation ;

S'engage à mettre en place une participation effective des locataires aux instances de contrôle et de suivi des bailleurs sociaux ;

S'engage à réaliser, avec les locataires, un inventaire des défauts de conception et à faire lever ces réserves par les entreprises en charge du chantier ;

Demande à la RIVP de présenter sans délai aux locataires de la Porte de Vanves un calendrier de travaux respectueux des habitant·es.